

# XC COURONNE

BULLETIN D'INSCRIPTION DES 4H DE LA PIERRE D'ETAT

Inscription en ligne possible sur

<https://www.billetweb.fr/les-4h-vtt-de-la-pierre-detat-2018>

NOM DE L'EQUIPE : .....

PETIT  
COURONNE



1<sup>er</sup> PILOTE :

NOM : .....

PRENOM : .....

AGE : .....

SEXE :  F  M

TEL : .....

MAIL (important) : .....

CLUB : .....

FEDERATION : .....

NON LICENCIE  N° DE LICENCE : .....

2<sup>ème</sup> PILOTE :

NOM : .....

PRENOM : .....

AGE : .....

SEXE :  F  M

TEL : .....

MAIL (important) : .....

CLUB : .....

FEDERATION : .....

NON LICENCIE  N° DE LICENCE : .....

Bulletin à envoyer avec le règlement (Equipe adulte : 24€, Solo adulte : 12€, Equipe Cadet/Cadette : 16€) par chèque à l'ordre de XC COURONNE à l'adresse suivante :

Mr Le Com

530, rue Pierre et Marie Curie

76650 Petit Couronne



# XC COURONNE

Les 4H VTT de la Pierre D'Etat

Dim. 11  
Novembre 2018



Buvette et restauration sur place

Alltricks



[www.xc-couronne.fr](http://www.xc-couronne.fr)

Yann Le Com 06.20.42.26.48 – [xc.couronne@orange.fr](mailto:xc.couronne@orange.fr)

Inscription en ligne possible sur

<https://www.billetweb.fr/les-4h-vtt-de-la-pierre-detat-2018>

**Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone et sans paiement.**  
**Les licences et certificats médicaux seront à présenter le jour de l'épreuve.**  
**Caution obligatoire pour le retrait des plaques (licence ou carte d'identité)**  
**Date limite des engagements vendredi 9 novembre**  
**Inscription sur place majorée de 3,00€ par personne.**

# RÈGLEMENT DES 4 HEURES VTT DE LA PIERRE D'ÉTAT

**ARTICLE 1 :** Le principe de l'épreuve est de parcourir la plus longue distance par équipe de 2 personnes en effectuant des relais ou en solo pendant un temps de 2 heures pour les cadets et les cadettes et 4 heures pour les autres catégories.

**ARTICLE 2 :** L'inscription aux 4 heures VTT de la Pierre D'Etat est ouverte aux hommes et femmes de 15 ans et plus, avec obligation pour les mineurs non licenciés de présenter une autorisation parentale et un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT. **Les licences et les certificats médicaux seront à présenter le jour de l'épreuve.**

**ARTICLE 3 :** Les équipes peuvent être composées de 2 hommes, 2 femmes ou un homme et une femme composant ainsi un équipage mixte, mais aussi de catégorie différente.

**Il ne sera pas admis d'équipe composée d'un cadet et d'un adulte (junior, sénior et vétéran).**

**ARTICLE 4 :** Un seul équipier se présente sur la ligne de départ, **le tour doit être effectué en entier par un seul et même coureur même en cas de panne. Il est strictement interdit de prendre le circuit en sens inverse.** Le nombre de tour entre chaque relais est libre. Les relais se font dans la zone de relais prévu pour cela.

**ARTICLE 5 :** Les catégories sont déterminées à l'exception des cadets, des cadettes, tandems et féminines par l'addition des âges de chacun des coéquipiers :

Catégorie A	→ les cadets	Catégorie C	→ équipe féminine
Catégorie B	→ les cadettes	Catégorie D	→ les moins de 40 ans
		Catégorie E	→ 40 ans à 79 ans
		Catégorie F	→ de 80 ans à 99 ans
		Catégorie G	→ plus de 100 ans
		Catégorie H	→ mixtes
		Catégorie I	→ solo

Un classement scratch sera également établi de la catégorie A à B et de C à I.

**ARTICLE 6 :** Le port du casque à coque rigide est obligatoire (même pendant l'échauffement) et les lunettes ainsi que les gants sont recommandés. Seuls les VTT en état de fonctionner sont autorisés. Tout changement de matériel sur le circuit est interdit. Les VTT à assistance électrique ne sont pas autorisés.

**ARTICLE 7 :** Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents inscrits. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

**ARTICLE 8 :** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'insuffisance physique, d'accident, de vol, de dégradations ou de perte de matériel, avant, pendant ou après la course.

**ARTICLE 9 :** Les participants autorisent expressément les organisateurs à la prise de photographies sur l'épreuve et à l'occasion de la cérémonie, ainsi qu'une autorisation parentale pour le droit à l'image pour les mineurs.

**ARTICLE 10 :**

Accueil des participants :

Le retrait des plaques sera effectué sur le lieu de la course, dimanche 11 novembre, dès 9h00 du matin. Chaque équipe disposera de deux plaques vtt à installer sur le cintre de chaque participant. Il sera remis, dans la mesure du possible, à chaque coureur un sac goûter.

Déroulement de l'épreuve :

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires.

11h00 → Départ toutes catégories confondues

13h00 → Arrivée des catégories A/B

15h00 → Arrivée des catégories C/D/E/F/G/H/I

16h30 → Récompenses

**ARTICLE 11 :** Chaque compétiteur est tenu de connaître le règlement.

**ARTICLE 12 :** Montant des engagements : 24€ par équipe adulte, 12€ pour les solos adultes, 16€ par équipe Cadet/Cadette (3€ supplémentaires par coureur pour les inscriptions sur place). Si une équipe se désiste après la date limite des engagements, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisateur. Tout désistement doit être communiqué à l'organisateur. Les engagements ne seront pas pris par téléphone et sans moyen de paiement.



Reportages photos et infos sportives  
[www.cb2000.fr](http://www.cb2000.fr)